

Questions fréquemment posées

Action « Xperia L1 »

Comment puis-je bénéficier de l'action « Xperia L1 » ?

Vous pouvez bénéficier de l'action « Xperia L1 » lorsque vous achetez un Xperia L1 pendant la période de l'action (du 1 janvier 2018 au 31 mars 2018 inclus) et que vous vous inscrivez sur le site sonymobilepromotions.be avant le 15 avril 2018.

Quelles conditions s'appliquent à l'action « Xperia L1 » ?

Les conditions les plus importantes sont les suivantes : vous devez avoir acheté un Xperia L1 entre le 1 janvier 2018 au 31 mars 2018 inclus, vous devez vous être enregistré(e) sur le site et avoir fourni les informations nécessaires et enfin, le Xperia L1 doit disposer d'un code IMEI belge ou luxembourgeois. Naturellement, vous ne pouvez plus bénéficier de l'action cashback si vous retournez le produit dans les deux semaines qui suivent l'achat ou si vous le revendez.

Lors de l'achat, comment puis-je être sûr(e) que mon Xperia L1 dispose d'un code IMEI belge ou luxembourgeois ?

Vous pouvez directement le vérifier auprès du magasin où vous achetez l'appareil. Demandez au vendeur si votre Xperia L1 est un appareil belge ou luxembourgeois, en précisant que vous souhaitez participer à l'action de Sony Mobile Belgique. Vous pouvez également vérifier si le code EAN de votre produit correspond à l'un des numéros suivants :

- 7311271591023
- 7311271583851
- 7311271583844

Comment puis-je m'assurer que ma demande est traitée correctement le plus rapidement possible ?

Il est très important d'envoyer toutes les informations de manière bien lisible afin que nous puissions les traiter rapidement. Par exemple, lorsque vous envoyez la photo de votre ticket de caisse, veillez à ce que le nom du magasin, le produit de l'action et la date d'achat apparaissent clairement. Assurez-vous également que vous avez introduit votre code IMEI correctement.

Le code IMEI, de quoi s'agit-il ?

Le code IMEI est un code unique à chaque smartphone. Sur la base de ce code IMEI, nous pouvons vérifier si le smartphone est un appareil belge ou luxembourgeois et s'il s'agit effectivement d'un Xperia L1. Vous pouvez récupérer votre code IMEI de différentes manières. Ce numéro se trouve sur votre preuve d'achat ainsi que sur l'emballage de votre Xperia L1. Pour participer à l'action, le numéro IMEI doit être visible ; la photo que vous envoyez ne doit donc pas être floue. L'emballage et le code IMEI doivent apparaître sur la photo.

Pourquoi dois-je découper le numéro IMEI de l'emballage d'origine?

Cette condition est utile à des fins de prévention contre la fraude. Nous avons malheureusement constaté qu'après avoir reçu le productplus que certains clients, par exemple, retournent l'appareil ou bien que l'autocollant de l'IMEI avait été temporairement retiré de l'emballage puis réappliqué. Alors assurez-vous que vous êtes absolument certain que vous voulez garder l'appareil car si vous coupez le code IMEI de l'emballage d'origine, il n'est plus possible de retourner votre appareil au magasin.

Ma demande a été refusée, car mon appareil ne dispose pas d'un code IMEI belge ou luxembourgeois.

Si votre appareil a été refusé pour l'action, car son code IMEI n'est pas belge ou luxembourgeois, prenez immédiatement contact avec le magasin où vous avez acheté le Xperia L1. Sony souhaite savoir que vous avez acheté un appareil doté d'un code IMEI étranger. Introduisez donc une plainte sur sonymobile@consumercare.info

Sony ne peut malheureusement pas vous faire bénéficier de l'action si vous avez un appareil doté d'un code IMEI étranger. Le magasin où vous avez acheté votre appareil est tenu pour responsable.

Dans combien de temps vais-je recevoir mon Cashback Sony ?

Après que toutes les données envoyées ont été vérifiées, vous recevez le cashback sur le numéro de compte que vous avez mentionné dans le courant du mois qui suit votre inscription.

Jusqu'à quand puis-je m'inscrire ?

Vous pouvez vous inscrire jusqu'au 15 avril 2018 inclus.

J'ai commis une erreur lors de mon inscription, puis-je encore la rectifier ?

Lorsque votre inscription est refusée, vous en êtes informé(e). Vous avez ensuite la possibilité de rectifier votre erreur et d'introduire toutes les informations nécessaires de manière correcte. Si vos informations contiennent à nouveau des erreurs, le droit de participation à l'action est annulé.

J'ai acheté un autre modèle que le Xperia L1. Puis-je également bénéficier de l'action?

L'action est uniquement valable sur le Xperia L1. À l'achat d'un autre Xperia, il n'est malheureusement pas possible de l'action.

Puis-je également envoyer mon ticket de caisse par e-mail ou par courrier ?

Il n'est malheureusement pas possible d'envoyer votre ticket de caisse par e-mail ou par courrier. Nous pouvons uniquement traiter votre demande lorsque celle-ci est introduite par la procédure régulière, c'est-à-dire en téléchargeant le ticket de caisse au moment de remplir le formulaire d'inscription.

Je n'ai pas reçu de confirmation de mon inscription. Est-ce normal ?

Il est possible qu'une erreur se soit produite lors de l'envoi de votre e-mail au moyen du formulaire de contact. Il se peut également que votre e-mail de confirmation se trouve dans votre dossier Spam. Si vous n'avez toujours rien reçu dans les 7 jours ouvrables qui suivent votre inscription, prenez contact avec infolijn@highco.be.

Consultez les conditions détaillées sur sonymobilepromotions.be/conditions.

Update : 12/12/2017